



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

VOLET ÉLECTRIQUE



ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



23 novembre 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction

RTE : situation énergétique, dispositif EcoWatt

Enedis : rôle de distributeur et modalités pratiques d'éventuelles coupures

DREAL : action des entreprises, rôle de l'État et usagers prioritaires

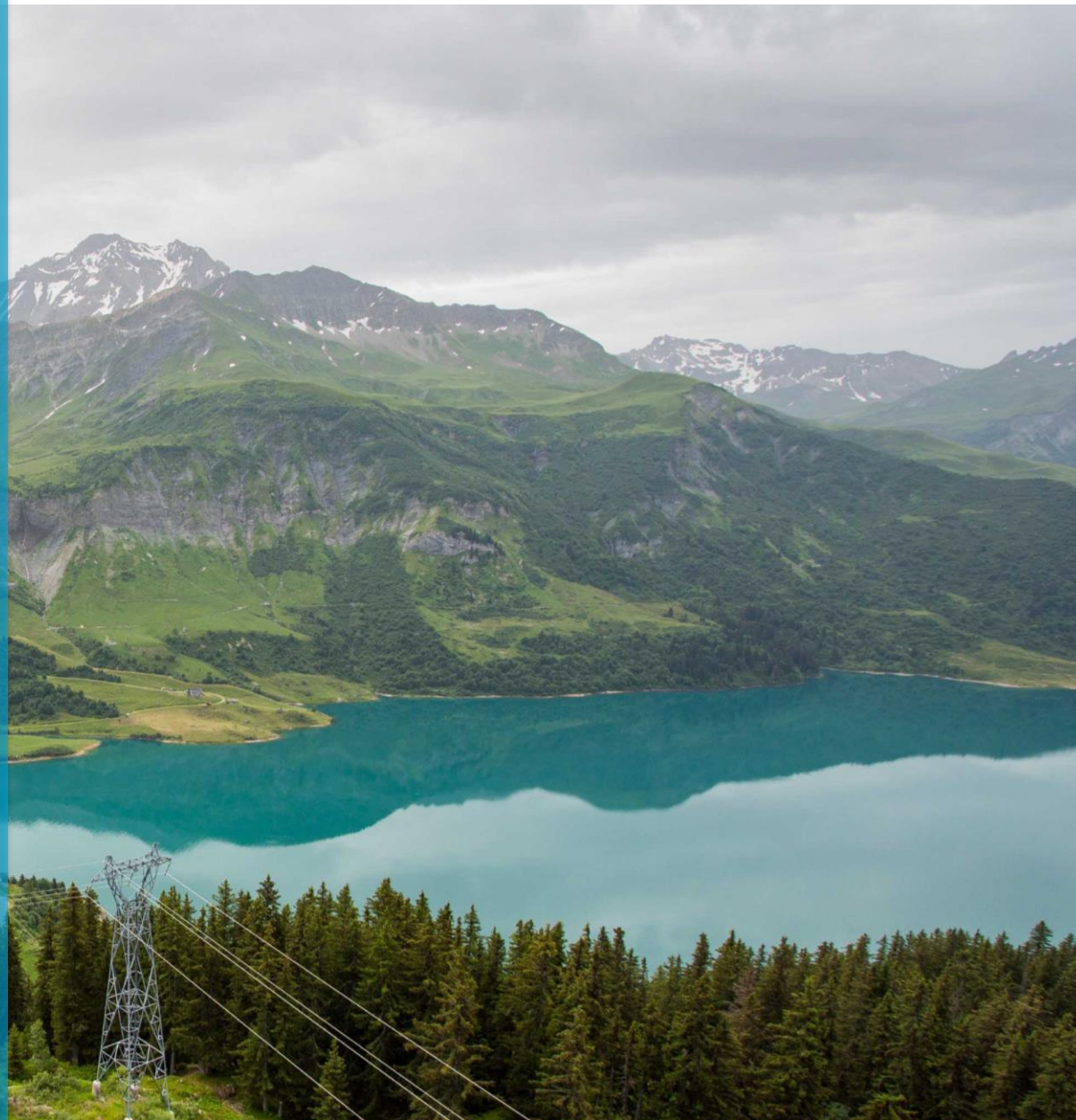
ADEME : accompagnements à l'efficacité énergétique



Le réseau
de transport
d'électricité

Perspectives sur le passage de l'hiver

.....
Mercredi 23 Novembre





La publication des prévisions de RTE pour l'automne et l'hiver 2022-2023 s'inscrit dans un contexte inédit de crise énergétique

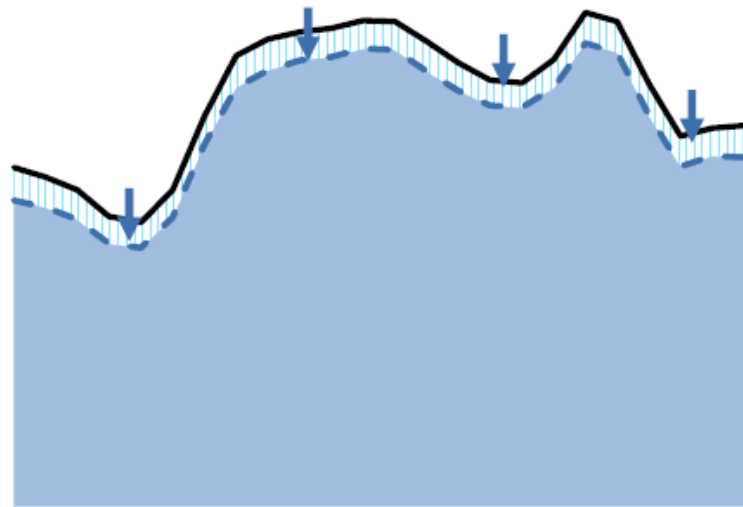
La publication du « passage de l'hiver » a eu lieu le 14 septembre, très en amont par rapport aux années précédentes

- Une **situation exceptionnelle** : Une crise gazière, européenne, Une crise nucléaire, française et une sécheresse historique
- Une analyse quantitative sur de nombreux scénarios de météorologiques, de consommation et de production.
- Un risque sur la sécurité d'approvisionnement apparaît dès l'automne
- La mise en œuvre des mesures de sobriété et d'urgence repose sur des actions citoyennes qui sont à diffuser le plus en amont possible
- La généralisation de l'outil **écowatt** pour les gestes d'urgence lors des périodes de tension est à anticiper

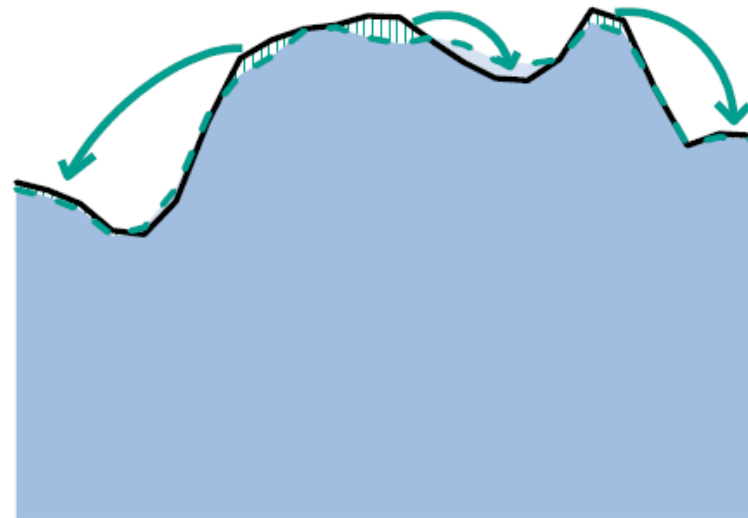


La maîtrise de la consommation est le principal levier pour améliorer la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2022-2023

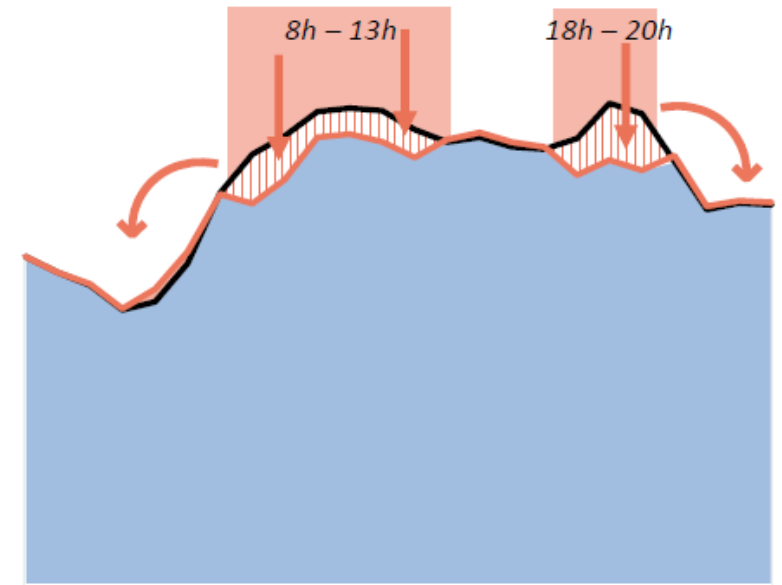
1 Consommer moins



2 Consommer régulièrement au meilleur moment



3 Mettre en œuvre les moyens de sauvegarde



Plan sobriété

écowatt



1 Pour la fin de l'année 2022

Vu de septembre, cette période concentrait, de manière atypique, une partie importante des risques pour le système électrique.

Du fait des prévisions météorologiques récentes, elle présente aujourd'hui :

- Un risque faible pour la fin du mois de novembre
 - Un risque moyen pour début décembre

2 Pour le cœur de l'hiver

La diminution de consommation est confirmée

+

La disponibilité du nucléaire est orientée à la baisse



Le niveau de risque est inchangé sur l'ensemble de l'hiver mais se répartit différemment (moins en décembre, plus en janvier, moins en mars)



Le nombre de jours écowatt rouge attendu est inchangé par rapport à la vision de septembre

Le dispositif Ecowatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir les gestes d'urgence

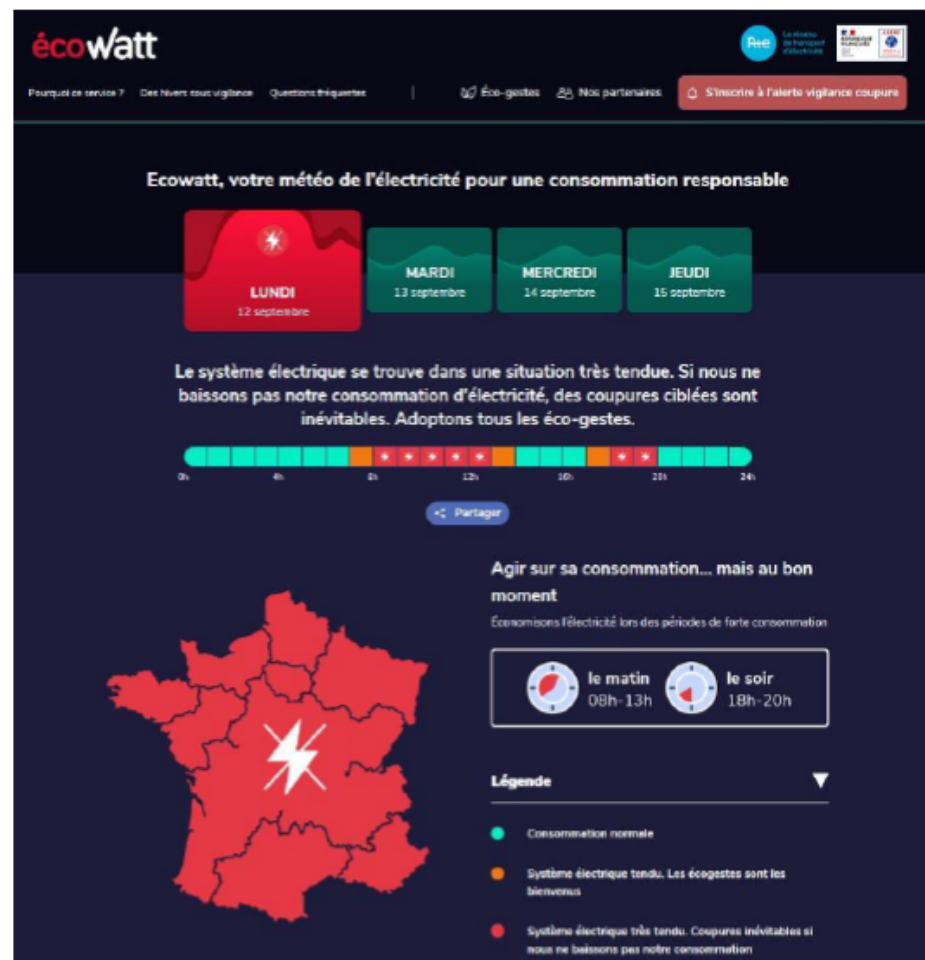


Ecowatt permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal sur 3 couleurs correspondant à l'état du système sur une plage de 4 jours glissants (de J à J+3), au pas horaire et journalier

- *Notre consommation est raisonnable.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation tendue. Les écocgestes citoyens sont les bienvenus.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissions pas notre consommation d'électricité, des coupures ciblées sont inévitables. Adoptons tous les écocgestes.*



- un site : monecowatt.fr/
- une **alerte SMS** (inscription sur le site)
- Un flux de donnée dédié, accessible via le portail Data RTE



Sécurisation du Passage de l'hiver 2022-2023

DREAL Auvergne Rhône Alpes
23 novembre 2022



ENEDIS

La préparation de l'hiver 2022-2023

- Des difficultés à garantir l'équilibre offre -demande en électricité sont anticipées par RTE pour l'hiver prochain
- RTE assure l'équilibre offre-demande en France. En cas de déséquilibre avéré, l'appel à des moyens de sauvegarde serait nécessaire pour faire baisser la consommation dont :
 - ✓ ***En dernier recours, des coupures ciblées, locales, temporaires et maîtrisées de consommateurs non prioritaires (délestage programmé)***
- Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public, met en œuvre ces coupures exceptionnelles des utilisateurs raccordés au réseau public de distribution sur la base des volumes globaux d'effacements définis par le RTE à la maille régionale

Les principaux axes de mobilisation d'Enedis

Contribution d'Enedis aux mesures de marché

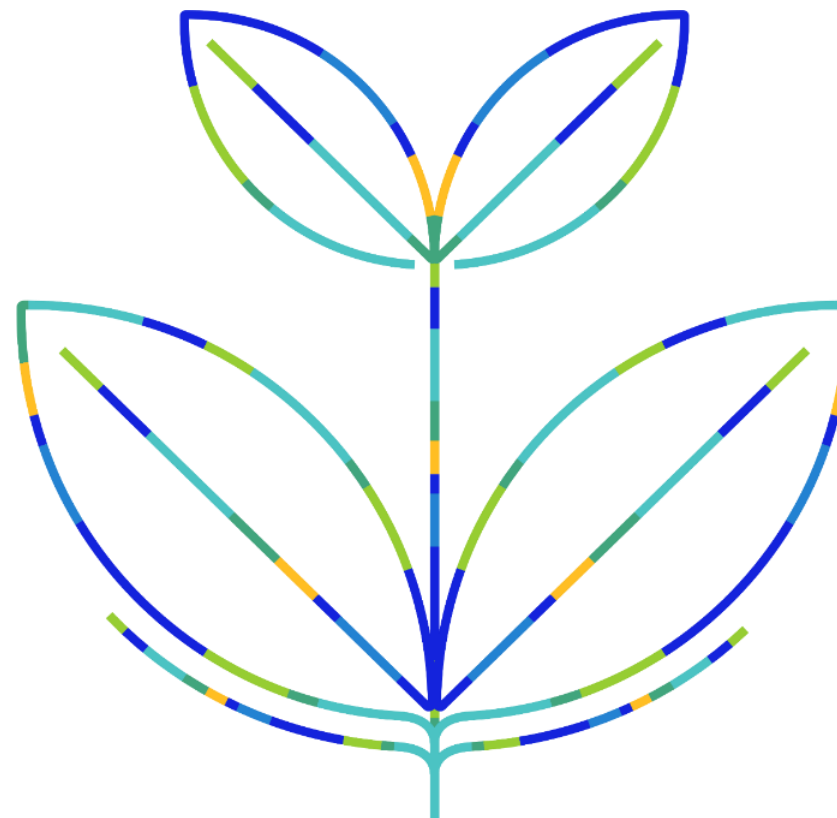
- Lisser la courbe de charge (à la demande de RTE) en supprimant les pics de consommation entre 12h et 14h des Heures Creuses Méridiennes (HCM)
- Contribuer à la mobilisation des groupes électrogènes du parc privé supérieurs à 1 MW via le mécanisme d'ajustement (amendement voté en août à l'initiative de RTE)
- Créer grâce à Linky de nouvelles grilles tarifaires dans le cadre de l'appel d'offre RTE des EIF (Effacement Indissociable de la Fourniture)

Contribution d'Enedis aux mesures de sauvegarde décidées par les pouvoirs publics et RTE

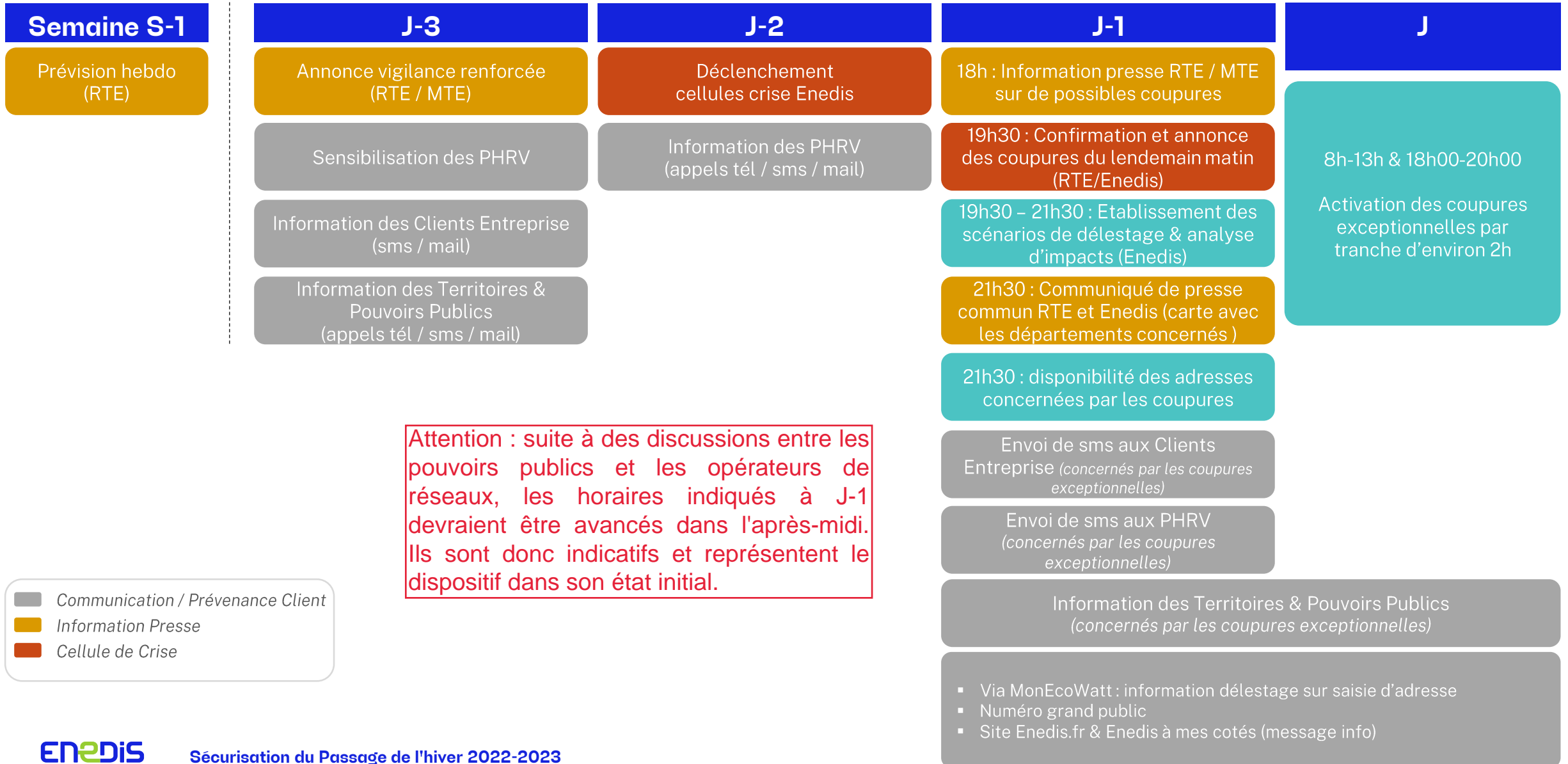
- Réussir pleinement les baisses de tension de -5% Un, à la demande de RTE
- Mettre en œuvre des coupures temporaires et localisées à la demande de RTE

Gestion de crise

- Se préparer à l'éventualité d'une gestion de crise



En détail : chronologie du dispositif de coupures exceptionnelles et maîtrisées





**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE - VOLET ÉLECTRIQUE

Actions des entreprises, rôle de l'État et usagers prioritaires

23 novembre 2022

En tant qu'entreprise : que faire ?

- Anticiper les conséquences potentielles et organiser la gestion de crise
- S'engager pour agir sur la consommation :
 - court termes : sobriété, charte EcoWatt, diffusion de l'information
 - moyen terme : efficacité énergétique



Le rôle de l'État

- Sortir de la crise :
 - Production : développement de tous les moyens de production, par des accompagnements et des moyens réglementaires (MUPPA, projet de loi énergies renouvelables, nouveau nucléaire...)
 - Consommation : Plan de sobriété
- En anticipation, organisation de la gestion de crise au niveau national et local (Cellule Interministérielle de Crise pilotée par les services de la Première ministre au niveau national)
- Accompagnement des acteurs



La liste des usagers prioritaires

Les délestages ne concernent pas les **usagers prioritaires**.
Hôpitaux, sites sensibles, mais aussi certaines entreprises.

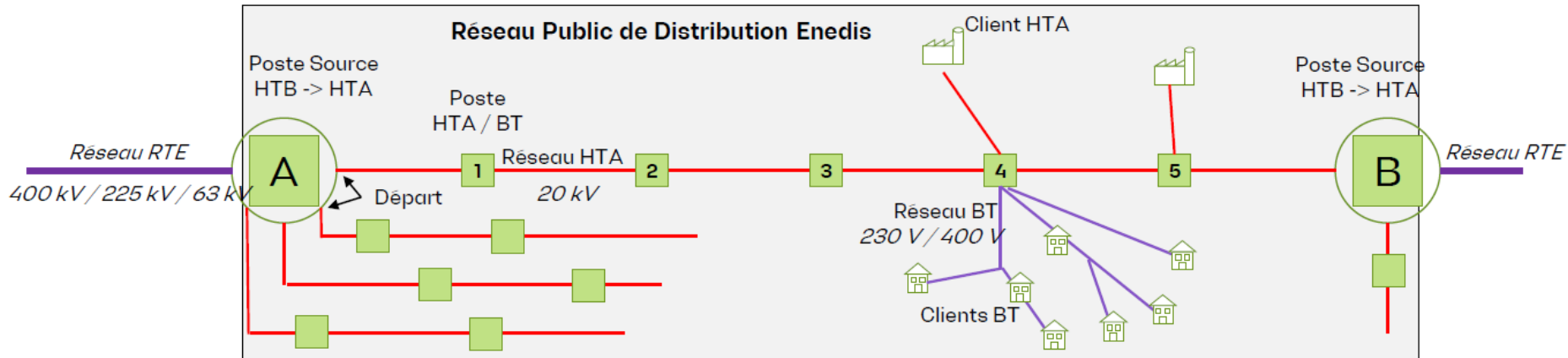
Les listes :

- non publiées, arrêtés des préfets de département
- notifications des consommateurs concernés à la main des préfetures
- **attention portée à la capacité de délestage**
- page sur le site de la DREAL



La liste des usagers prioritaires

- **attention portée à la capacité de délestage** : des listes restreintes, à cause de l'organisation du réseau, qui implique de préserver des départs entiers





ENERGIE-CLIMAT EN ENTREPRISE

Accompagnements techniques et financiers

Webinaire crise énergétique

Sensibilisation - formations

- « **Prorefei** » : Devenir Réfèrent Energie dans l'Industrie, y compris les modules complémentaires :
 - ✓ Communiquer et sensibiliser ; Les achats liés à l'énergie ; financement d'un projet d'efficacité énergétique ; Plan de mesurage et de surveillance de l'énergie
- « **Inveest** » : Financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone Industriels : DAF, RAF, directeurs de sites industriels et responsables achats. www.inveest.org

“Suite à la formation, nous avons mis en place un processus de revue collective des projets industriels : nous explorons ainsi d'autres financements que le CAPEX et montons de nouveaux projets dont nous sommes fiers.”



Les partenaires territoriaux



Des diagnostics thématiques :

- Économie circulaire
 - ✓ Énergie
 - ✓ Éclairage commercial
 - ✓ Mobilité
 - ✓ Photovoltaïque
- ✓ diagnostic multiflux : « TPE /PME Gagnantes sur tous les coûts » ou ECOFLUX pour les moins de 20 salariés en complémentarité avec



Et des accompagnements de projets individuels et des conseillers qui renseignent sur le bouclier tarifaire

Les accompagnements énergie-climat des entreprises

Mettre en
œuvre une
démarche

→ Evaluer sa stratégie climat et agir :

- **ACT : Stratégie & Accompagnement** www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT3/siGras/0
- **Diag Decarbon'Action** de BPI France (< 500 salariés) : **Bilan Carbone + Accompagnement** https://tv.bpifrance.fr/Diag-Decarbon-Action_v4973.html



→ Investir dans la transition écologique et la décarbonation de vos sites :

- En amont, nombreux **Diagnostics et Etudes de Faisabilité énergie** (notamment) : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche?aap%5B0%5D=vous_etes%3AEntreprise&aap%5B1%5D=vous_cherchez%3AAide%202021&aap%5B2%5D=types%3A44&aap%5B3%5D=theme%3A50
- Mieux connaître **4 flux** traversant votre entreprise grâce au **Diag EcoFlux** de BPI France : matières & déchets, eau et énergie (sites < 250 personnes) <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>



Les accompagnements énergie-climat des entreprises

→ Investir dans la transition écologique et la décarbonation de vos sites (suite)

➤ Pour les EnR Thermiques et la chaleur fatale : toujours le **Fonds Chaleur** au fil de l'eau sur www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref pour des projets :

- de bois-énergie (ex. : [54 exemples d'installation biomasse en entreprise](#)) **solaire thermique** ([REx chez Melvita](#)), géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur
- de chaleur fatale ([REx Yoplait-ADVIVO-Ville de Vienne](#))

➤ **TREMLIN PME** permet d'aider simplement un bon nombre de lignes de la Transition Ecologique : GES, déchets & Economie Circulaire, EnR thermiques (Géothermie, PAC, Chaudière biomasse inférieure à 1200MWh, solaire thermique, réseau de chaleur et de froid) , labellisations...

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/tremplin-transition-ecologique-pme>



Investir

Les accompagnements énergie-climat des entreprises : industrie

Nouveau dispositif : **INDUSTRIE ZERO FOSSILE**
3 volets – 150 M€ sur 2022



- Volet 1 échu : **BCIAT** (moyennes-grosses installations biomasse-énergie) : nouvel AàP fin 2022/2023 ?
- Volet 2 échu : **DECARB IND** (projets de décarbonation industrielle >3M€. AuRA : 1^{ère} région en candidats)
Axes de décarbonation : Efficacité énergétique, électrification des procédés et modification des intrants
- Volet 3 échu - **DECARB FLASH 2022 pour l'industrie : sites industriels < 500 personnes**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220503/industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash>
 - uniquement pour projets entre 100 k€ et 3 M€. Cumulable avec les CEE
 - remplace le guichet ASP décarbonation + d'autres types de projets (Cf. ci-après)⇒ <https://atee.fr/evenement/france-2030-presentation-aap-industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash> (onglet « Documentation »)
 - critères de sélection : qualité technique, engagement à finaliser les investissements en moins de 2 ans, **€/tCO2 évitées** (optimiser le montant demandé).

Vers un nouvel IZF pour 2023 ?...

Attente
arbitrages
Ministère
pour 2023

Les certificats d'Économies d'Énergie

Une aide parfois conséquente des fournisseurs d'énergie (qui sont « obligés »).

Fiches réparties par secteurs : industrie, tertiaire, transports, réseaux...

<https://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique/passer-a-laction/comment-valoriser-economies-denergie-cee/principes-fonctionnement-dispositif-cee>

<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>



Calcul très simple : chaque fiche donne le montant de CEE en « MWh cumac », unité spécifique aux CEE.

⇒ Ne reste plus qu'à trouver un « Obligé » (fournisseur d'énergie) ou un de leurs délégataire pour négocier la valeur du MWh cumac :

- Un de vos actuels/futurs fournisseurs d'énergie
- Un fournisseur quelconque
- Ou via une plateforme dédiée comme <https://nr-pro.fr> (plus simple pour de petits projets).

C'est l'obligé choisi qui déposera les CEE « pour vous »... et en contrepartie participera financièrement à votre projet ; à condition qu'un contrat avec lui soit signé avant l'investissement (nécessité du « rôle incitatif »).

➔ 2 webinaires 2022 « Industrie » et « Tertiaire » en replay + présentations disponibles (sur l'onglet « Documentation ») :

- <https://atee.fr/evenement/cee-dans-lindustrie-mieux-apprehender-son-projet-energetique>
- <https://atee.fr/evenement/cee-et-decret-tertiaire-quelles-perspectives-pour-la-renovation-energetique>

- **« Prêt Vert » ADEME**

- Prêt sans sureté, pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique
- Finance les investissements immatériels ou matériels à faible valeur de gage ainsi que l'augmentation du besoin en fonds de roulement nécessaire au lancement du projet, sans prise de sûretés, pour compléter un financement extérieur (prêt bancaire, apport en fonds propres ou financement participatif).

- **Caractéristiques du prêt**

- ✓ Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €
- ✓ Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

- **« Prêt Economie d'Énergie » (PEE)** Prêt de 10 000 à 500 000 euros, pour matériels éligibles aux



- Aucune garantie : n'est exigée sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

- Durée et remboursement adaptés :

- Durée : 3 à 7 ans avec jusqu'à 2 ans de différé d'amortissement du capital.
- Amortissement linéaire du capital : échéances trimestrielles à terme échu.

- Conditions financières

- Taux fixe bonifié selon le barème en vigueur.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr>

→ Les dispositifs d'accompagnement des entreprises sur
<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/presentation-outils-dispositifs-accompagnement-ademe.pdf>

ADEME AuRA

Olivier GILLET (chaleur fatale) Eliot MAGNIN (décarbonation)
Olivier.gillet@ademe.fr eliot.magnin@ademe.fr

04 72 83 84 50

04 73 31 52 84

Sybille MEJIA (flash décarb)
sybille.mejia@ademe.fr

04 72 83 09 36